

Une Assemblée générale s'est réunie le 30 janvier 2020 à l'UFR LLSHS (Lettres, Langues, Sciences Humaines et des Sociétés) de l'université Paris 13 et a adopté à l'unanimité la motion suivante :

Motion de l'UFR LLSHS (Université Sorbonne Paris Nord), réunie en AG le 30 janvier 2020

Les membres : enseignant.e.s, chercheur.e.s, personnels administratifs et techniques, titulaires et non titulaires, étudiant.e.s de l'UFR LLSHS (Université Sorbonne Paris Nord) déclarent leur soutien aux mobilisations en cours et leur opposition au projet de réforme des retraites, au projet de loi de programmation pluriannuelle de la recherche (LPPR), ainsi qu'au projet de réforme de la formation des enseignant.e.s du secondaire (CAPES).

Ces projets de loi viennent remettre en cause notre système de protection sociale et plus largement une organisation de la société française fondée sur la solidarité. Ils constituent également une menace pour l'Université, la qualité de ses formations et celle de la recherche publique, et une attaque contre la vocation critique des sciences humaines et sociales.

Ces projets de loi minent gravement nos conditions de travail, déjà dégradées, et présentent une menace pour nos missions de formation et de recherche. Les étudiants et étudiantes, confronté.es à un contexte de précarisation croissante, en seront d'autant plus pénalisé.e.s, comme l'ensemble de la société à qui la recherche publique est également destinée. Ces projets augurent en définitive une précarisation des personnels de l'ESR, en particulier des jeunes docteur.es, une fragilisation des conditions d'apprentissage pour les étudiant.es et une détérioration du système universitaire français.

Soucieuse de préserver une université ouverte à tous et toutes et de lutter contre toutes les formes de précarité des personnels, l'Assemblée Générale affirme son attachement aux statuts pérennes des enseignant.e.s, chercheur.e.s et des personnels administratifs et techniques, et s'oppose au développement de toutes les formes de contractualisation. Elle affirme la nécessité de créer massivement des postes de titulaires (pour les EC et les BIATTS) et de revaloriser les traitements de l'ensemble des personnels. Elle affirme sa volonté de défendre les cadres nationaux de qualification et d'évaluation et s'oppose à la modulation des services.

Dans ce contexte l'Assemblée Générale de l'UFR LLSHS :

- appelle à la grève le personnel et les étudiant.e.s les jours de mobilisation nationale ;
- demande à la présidence de l'université que les journées du 5 et 6 février soient banalisées : le 5 pour organiser une journée d'information et d'ateliers, et le 6 pour rejoindre la mobilisation nationale ;
- demande à ce que les absences des étudiant.e.s mobilisé.e.s ne soient pas comptabilisées, que les AGs puissent se tenir dans de bonnes conditions et que les invité.e.s puissent y accéder librement ;
- appelle les membres de l'UFR à participer activement à la mobilisation, à l'information des personnels et des étudiant.e.s, aux actions de coordination nationale, et en particulier aux journées du 1er et 2 février organisées par le collectif Facs et Labos en Lutte à la bourse du travail de Saint-Denis.

Elle s'oppose à toutes les formes de libéralisation et de marchandisation de la recherche et de l'enseignement liées notamment aux injonctions des appels à projets qui méconnaissent nos libertés académiques, ainsi qu'à l'ensemble des textes déjà adoptés dégradant les conditions de travail.

Nous réaffirmons notre attachement à notre système de retraite qui place en son cœur la solidarité par la répartition.

Adoptée à l'unanimité